



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

7 octobre 2026

LES GRANDES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU 6 OCTOBRE 2026

Lomé, 7 oct. (ATOP) - Le conseil des ministres s'est réuni, le mardi 6 octobre, sous la présidence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé. Au cours des travaux, le conseil a examiné et adopté deux projets de loi, trois décrets, écouté trois communications et procédé à des nominations.

Au titre des projets de loi

Le conseil a adopté le projet de loi modifiant la loi n° 2023-003 du 02 mars 2023 portant interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction.

Dans un contexte sécuritaire national et sous-régional marqué par les activités des groupes armés criminels, dont l'un des modes opératoires consiste en l'emploi d'Engins explosifs improvisés (EEI), le projet de loi adopté vise à renforcer le dispositif de contrôle des substances explosives et autres produits sensibles, notamment en matière d'importation, d'exportation et de circulation, afin de prévenir leur détournement et leur utilisation à des fins susceptibles de compromettre la sécurité nationale.

Le projet de loi prévoit d'associer désormais le ministère de la défense nationale à l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC-TOGO) dans les processus d'autorisation et de suivi des explosifs civils, des agents chimiques militaires



Photo archive

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE	-----5-10
NOUVELLES DES PREFECTURES	-----10-24
NOUVELLE DE L'ETRANGER	-----24-26
SPORTS	-----26-27

ainsi que des substances susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'EEl ou de présenter des risques pour la sécurité nationale et l'environnement.

Cette réforme permettra ainsi de renforcer le dispositif national de contrôle, de traçabilité et de suivi de ces substances, tout en favorisant une meilleure coordination entre les structures compétentes. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention des risques sécuritaires et environnementaux.

Un projet de loi relatif au secteur de l'électricité

L'électricité constitue un service public essentiel et un levier majeur de la souveraineté énergétique et économique, de l'industrialisation et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Face à la croissance soutenue de la demande et aux évolutions technologiques et économiques du secteur, il est apparu nécessaire d'adapter et de moderniser le cadre législatif en vigueur.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de loi adopté ce jour. Il vise à renforcer la gouvernance du secteur, à faciliter la mobilisation des investissements dans les infrastructures électriques et à consolider sa viabilité économique et financière.

Le projet de loi introduit plusieurs innovations majeures, notamment la reconnaissance du stockage de l'électricité, la création et l'encadrement du statut de client éligible et de l'accès des tiers aux réseaux, ainsi que le renforcement du rôle des producteurs indépendants. Il favorise également l'autoproduction, l'autoconsommation et l'injection des excédents d'électricité renouvelable, et crée les conditions du déploiement des compteurs intelligents, tout en intégrant les exigences de cybersécurité des réseaux.

Le texte permet en outre aux zones économiques spéciales de diversifier leur approvisionnement électrique, notamment par l'autoproduction et la conclusion des contrats directs avec des producteurs nationaux ou régionaux. Cette évolution contribuera à améliorer la disponibilité de l'énergie, à maîtriser les coûts pour les entreprises et à renforcer l'attractivité des zones industrielles.

La réforme prévoit également le raccordement progressif des réseaux isolés au réseau national et une meilleure protection des consommateurs ainsi qu'un renforcement des échanges sur le marché régional de l'électricité, afin de diversifier les sources d'approvisionnement et d'accroître la sécurité énergétique du pays.

A travers cette réforme, le gouvernement entend accompagner la transformation du secteur de l'électricité vers un modèle plus moderne, innovant, ouvert à l'investissement et financièrement soutenable, capable d'accélérer l'accès universel à l'électricité, d'améliorer la qualité et la continuité du service et de répondre durablement aux besoins des ménages et des activités économiques.

Au titre des décrets

Le conseil a adopté le décret fixant les modalités de délivrance des visas d'entrée et cartes de séjour en République togolaise. Le contrôle de l'entrée, du séjour et de la circulation des étrangers constitue un enjeu majeur de sécurité intérieure et de maîtrise des frontières. Dans ce cadre, le décret n° 2022-050/PR du 21 avril 2022 avait modernisé le régime des visas, notamment par la dématérialisation des demandes et la mise en place d'une plateforme numérique nationale.

L'évolution des flux migratoires, la diversification des motifs de voyage et les nouvelles exigences en matière de sécurité rendent nécessaire l'actualisation de ce dispositif.

Le présent décret, qui s'applique uniquement aux voyageurs nécessitant un visa pour entrer au Togo, institue de nouvelles catégories de visas, encadre davantage les mobilités économiques, professionnelles, académiques, culturelles et humanitaires, tout en améliorant la protection des données à caractère personnel. Il introduit des modalités d'une

délivrance plus rapide, notamment la réduction des délais de traitement pour certaines catégories de visas.

Un décret fixant le cadre national des certifications du Togo

Le système national d'éducation et de formation se caractérise par la diversité des parcours, diplômes et certifications délivrés par les différents sous-secteurs. Cette diversité, qui constitue une richesse, nécessite toutefois un cadre de référence commun permettant de mieux situer les qualifications et d'en assurer la cohérence et la lisibilité à l'échelle nationale.

Afin de répondre à cette nécessité, le gouvernement met en place, à travers l'adoption de ce décret, le Cadre national des certifications du Togo (CNC-Togo). Ce cadre établit une classification des certifications selon neuf (9) niveaux de complexité croissante, fondée sur des descripteurs communs. Il constitue un référentiel national permettant de positionner de manière cohérente les diplômes, titres et certifications, quelle que soit leur voie d'acquisition, notamment la formation initiale et continue, l'apprentissage ou la validation des acquis de l'expérience.

Un décret portant création de la Société nationale d'aménagement et de développement urbain

Face à l'accélération de l'urbanisation et à la croissance continue des besoins en matière d'aménagement, d'habitat et d'infrastructures urbaines, le gouvernement entend renforcer les capacités de l'Etat en matière de planification et de développement urbains. C'est dans cette perspective que le présent décret crée la Société nationale d'aménagement et de développement urbain (SONADU), une société d'Etat issue de la fusion de la Compagnie togolaise d'aménagement et de développement urbain (CITAFRIC) et de l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR-TOGO).

La SONADU aura notamment pour missions d'assurer l'aménagement des espaces urbains, de contribuer à l'amélioration de l'habitat et d'assurer, pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, la maîtrise d'ouvrage déléguée.

La création de la SONADU vise ainsi à rationaliser les interventions publiques, à renforcer la coordination et l'expertise technique dans le secteur urbain, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et le suivi des opérations d'aménagement urbain en vue d'une gestion plus efficace et performante.

Au titre des communications

Le conseil des ministres a écouté une communication relative au renforcement et à la modernisation de l'accessibilité des décisions de justice aux citoyens présentée par le ministre de la justice et des droits humains.

L'accès aux décisions de justice constitue un élément essentiel de la transparence de l'institution judiciaire, de la sécurité juridique et de la prévisibilité du droit. Au Togo, la diffusion des décisions rendues par les juridictions demeure encore insuffisamment organisée, limitant ainsi l'accès à la jurisprudence nationale pour les magistrats, les professionnels du droit, les universitaires, les administrations et les citoyens.

Afin de remédier à cette situation, il apparaît nécessaire de mettre en place un dispositif organisé de publication et de diffusion des décisions de justice. A cet effet, la communication prévoit notamment la création d'un recueil numérique de la jurisprudence togolaise, accessible en ligne, ainsi que, lorsque nécessaire, d'un recueil physique.

Le conseil des ministres a autorisé le ministre de la Justice à procéder, en concertation avec les ministères concernés, à la mise en place de ce recueil numérique, dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, à la vie privée et aux autres secrets protégés par la loi.

7ème édition du « Mois du consommer local »

Le conseil a ensuite écouté une communication relative à l'organisation de la 7ème édition du « Mois du consommer local », présentée par le ministre de l'économie et de la veille stratégique. Le « Mois du consommer local » s'inscrit dans la politique de promotion des biens et services locaux, de soutien aux acteurs des chaînes de production, de commercialisation et de renforcement de l'intégration régionale.

A ce titre, la 7^e édition, placée sous le thème « Consommation locale, facteur d'intégration régionale et de souveraineté économique : défis et opportunités » se déroule du 1^{er} au 31 octobre 2026 sur l'ensemble du territoire national.

Depuis son lancement en 2020, les six (6) précédentes éditions ont contribué à accroître la visibilité des produits « Made in Togo », à développer les mesures réglementaires et les mécanismes incitatifs en faveur de la consommation locale, ainsi qu'à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la consommation locale à l'horizon 2030.

L'édition 2026 sera marquée par des communications et panels, des visites d'entreprises, des expositions-ventes de produits « Made in Togo » ainsi qu'une campagne médiatique destinée à accroître leur visibilité.

Vers la mise en œuvre de la Résolution des Nations unies « Corriger la carte »

Le conseil a enfin écouté une communication relative à la mise en œuvre de la Résolution des Nations unies « Corriger la carte », présentée par le ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur

Adoptée le 04 septembre 2026 à l'initiative du groupe africain, sous le leadership du Togo, cette Résolution vise à promouvoir une représentation cartographique plus juste et plus fidèle des différentes régions du monde, notamment de l'Afrique. Elle appelle, à cet effet, à des actions concrètes pour assurer sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, le gouvernement entend promouvoir l'utilisation de la projection cartographique « Equal Earth » dans les manuels scolaires et les outils pédagogiques, tout en renforçant les capacités des enseignants à son utilisation.

Aussi, il est prévu d'organiser à Lomé, en concertation avec l'Union africaine et l'UNESCO, une réunion des ministres africains chargés de l'éducation, afin de définir des mesures pour une mise en œuvre concertée de la Résolution, notamment en matière d'intégration de cette approche dans les programmes scolaires et les publications officielles, de coopération institutionnelle et de besoins en assistance technique et en formation.

Les travaux devraient aboutir à l'adoption d'une Déclaration de Lomé et d'une feuille de route africaine « Correct the Map », ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme de coopération destiné à accompagner la mise en œuvre des actions retenues.

A travers cette initiative, le Togo entend impulser une dynamique africaine concertée en faveur de la mise en œuvre de la Résolution « Corriger la carte ».

Au titre des nominations

Le conseil des ministres a procédé aux nominations pour le compte du ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire. M. Essiomle Komi, ingénieur agroéconomiste, est nommé secrétaire général du ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire ; M. Talaki Lidao, comptable gestionnaire, est nommé directeur des affaires financières ; M. Hounkanli Kossi Djifa, ingénieur agroéconomiste, est nommé directeur de la production agricole ; Mme Yempabou Damitoti, docteur vétérinaire, est nommée directrice des ressources humaines ; M. Kpadenou Anani Kodjogan, ingénieur agronome, est nommé directeur de la planification, des statistiques agricoles et du suivi-évaluation ; M. Beleyi Magnimniwè, ingénieur zootechnicien, est nommé directeur des ressources animales ; M.

Bouab Kpanté, Ingénieur agroéconomiste, est nommé directeur de l'entrepreneuriat et du financement agricoles.

Pour le compte du ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, M. Gnazo Méméssilé est nommé directeur général de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF). ATOP/AJA/Communiqué conseil des ministres



ATOP

Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



ECHOS DE LA CAPITALE

ASSEMBLEE NATIONALE :

LE BUDGET DE L'ETAT ET 16 PROJETS DE LOI AU MENU DE LA 2^E SESSION

Lomé, 7 oct. (ATOP) - L'Assemblée nationale a ouvert, le mardi 6 octobre à Lomé, sa deuxième session ordinaire de l'année, consacrée principalement à l'examen et à l'adoption du budget de l'Etat. Au cours des trois prochains mois, les députés examineront également 16 projets de loi et plusieurs questions orales.



Le président de l'Assemblée nationale



Les présidents des institutions au premier rang de l'assistance

La cérémonie d'ouverture a été dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Prof. Selom Komi Klassou. Elle s'est déroulée en présence des membres du gouvernement, des présidents des institutions de la République, du corps diplomatique, des autorités locales et des gardiens des us et coutumes du Grand Lomé.

Le professeur Klassou a invité les députés à accorder une attention particulière à l'examen du budget, qui constitue l'un des principaux rendez-vous de la session. Il a rappelé que le budget de l'État concerne directement la vie des populations, notamment l'éducation, la santé, les routes et pistes rurales, le développement des collectivités, l'emploi des jeunes et la sécurité. Il a fait savoir que l'examen du budget doit permettre de vérifier la cohérence entre les priorités annoncées, les moyens mobilisés et les résultats attendus. « Toute priorité appelle des moyens. Tout moyen engagé appelle une justification. Toute justification doit pouvoir être confrontée à un résultat tangible. Ces exigences fondent la rigueur de l'examen budgétaire et donnent sa portée au contrôle parlementaire. Nous aurons donc à interroger les prévisions, à apprécier les arbitrages et à examiner la capacité effective des

administrations à mettre en œuvre réellement les politiques proposées. Un crédit voté ouvre une possibilité d'action. Il revient ensuite à l'exécutif de tenir la promesse et au contrôle d'en rendre compte », a-t-il indiqué.

Outre le budget de l'Etat, les autres textes inscrits à l'ordre du jour porteront sur plusieurs enjeux liés à l'évolution du pays et du monde, notamment la transformation de l'économie, la protection de l'environnement, les aspirations de la jeunesse, la cohésion sociale et les mutations de l'ordre international. « Face à ces défis, la loi doit demeurer attentive aux mouvements du monde, sans jamais perdre son ancrage dans les réalités de notre pays. Cette exigence nous commande d'agir dans trois directions : Ouvrir davantage notre Parlement au monde ; donner aux députés les moyens de mieux en comprendre les bouleversements et poursuivre aussi la modernisation de l'administration parlementaire », a souligné Prof. Klassou.

Le président de l'Assemblée nationale a dressé le bilan des activités menées pendant l'intersession. Au cours de cette période, les députés ont examiné et adopté 11 projets de loi et répondu à deux questions orales. Ils ont également pris part aux travaux de la session extraordinaire, effectué des rencontres avec leurs bases et participé à des activités de diplomatie parlementaire et de renforcement de capacités.

Les présidents des groupes parlementaires et des commissions entament leurs réunions le mercredi 7 octobre pour poursuivre les travaux de la session.

Dans le cadre du renforcement de sa diplomatie parlementaire, Lomé s'apprête à accueillir, en novembre, une rencontre de haut niveau réunissant 43 parlements africains.
ATOP/HKM/AO

7^E EDITION DU « MOIS DU CONSOMMER LOCAL » :

LE TOGO MISE SUR LES PRODUITS LOCAUX POUR RENFORCER SA SOUVERAINETE ECONOMIQUE

Lomé, 7 oct. (ATOP) - La 7^e édition du « Mois du consommer local » a été lancée le mardi 6 octobre à Lomé, avec pour objectif de renforcer la place des produits et services locaux dans l'économie togolaise et de favoriser la souveraineté économique.



Le ministre Patoki lançant les activités



L'assistance

L'édition 2026 est placée sous le thème « Consommation locale, facteur d'intégration régionale et de souveraineté économique : défis et opportunités ». Elle se déroule du 1^{er} au 31 octobre sur l'ensemble du territoire national.

Institué par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le « Mois du consommer local » vise à encourager la consommation des biens et services produits dans les pays membres et à soutenir les différents acteurs de la chaîne de valeur, notamment les producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs.

La cérémonie de lancement a été marquée par la projection d'un film sur les effets de la consommation locale, des témoignages de producteurs et de transformateurs, notamment dans les filières du beurre de karité et du soja, ainsi que la remise symbolique

de présentoirs destinés à mettre en valeur les produits togolais dans les supermarchés. Une visite des stands et une dégustation de mets locaux ont également agrémenté l'événement.

Plusieurs activités sont prévues au cours de ce mois. Elles comprennent des expositions-ventes et des séances de dégustation à Lomé et dans les chefs-lieux de région, des ateliers de formation sur l'accès aux marchés, la qualité, le conditionnement et la fixation des prix. Une conférence-débat consacrée au thème central ainsi que des visites d'entreprises sont également programmées.

40 % du chiffre d'affaires dans des secteurs clés

Le ministre de l'Economie et de la Veille stratégique, Badanam Patoki, a fait savoir que les six précédentes éditions organisées ont produit des effets positifs sur plusieurs maillons de la chaîne de valeur. Il a notamment fait état d'une progression de près de 40 % du chiffre d'affaires dans des secteurs comme l'agroalimentaire, les cosmétiques et l'habillement. Le ministre a souligné que la promotion de la consommation locale figure parmi les priorités de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031. Il a également rappelé les mesures prises pour favoriser l'achat de biens et services locaux dans la commande publique. La digitalisation accompagne également cette dynamique. A cet effet, Patoki a salué le développement d'outils numériques locaux, notamment l'application « Nam'Asia », destinée au suivi des prix des produits de grande consommation.



Visite de Stands

Il a également rappelé les mesures prises pour favoriser l'achat de biens et services locaux dans la commande publique. La digitalisation accompagne également cette dynamique. A cet effet, Patoki a salué le développement d'outils numériques locaux, notamment l'application « Nam'Asia », destinée au suivi des prix des produits de grande consommation.

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), Dr José Kwassi Syménouh, a souligné que la consommation locale doit avant tout reposer sur la qualité, l'innovation, la disponibilité et la compétitivité des produits. « Consommer local n'est pas seulement un acte patriotique, c'est une stratégie vitale pour stimuler notre industrie, créer des emplois décents et garantir une résilience face aux défis mondiaux », a-t-il affirmé. Il a invité les producteurs à renforcer la certification et la qualité des emballages, les distributeurs à accorder davantage de place aux produits togolais et les institutions financières à adapter leurs mécanismes d'accompagnement aux besoins des transformateurs.

Le représentant-résident de la Commission de l'UEMOA au Togo, Alioune Sène, a estimé que le développement des productions locales contribue à renforcer la souveraineté économique, notamment dans un contexte marqué par les crises internationales et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. En accédant au marché des huit pays de l'UEMOA, a-t-il relevé, les produits togolais peuvent atteindre un bassin de plus de 150 millions de consommateurs, favorisant ainsi le développement de chaînes de valeur régionales. ATOP/SED/AO

2^E REUNION DU CCESP :

LA MOBILISATION DES RECETTES ET LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN AU CŒUR DES ECHANGES

Lomé, 7 oct. (ATOP) - Le Comité de concertation État-secteur privé (CCESP) a tenu, le mardi 6 octobre à Lomé, sa deuxième réunion de l'année. Les échanges ont porté sur le projet de stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, le développement du capital humain et le renforcement des partenariats public-privé.

La rencontre a été présidée par le ministre des Finances et du Budget, Georges Essowè Barcola. C'était en présence du ministre de l'Economie et de la Veille stratégique, Patoki Badanam, le président du Conseil national du patronat, Coami Sedolo Laurent Tamegnon, et le président de l'Association des grandes entreprises du Togo, Charles Kokouvi Gafan.



Le ministre Barcola (2° droite) s'adressant...



...aux acteurs du secteur privé

Les participants ont fait le point sur les activités du CCESP au cours des trois derniers mois. Ils ont également examiné la contribution du secteur privé au développement du capital humain, conformément à la nouvelle feuille de route gouvernementale 2026-2031. Des communications ont porté sur le projet de stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, les évolutions récentes de l'économie et leurs répercussions sur le Togo, ainsi que sur le partenariat public-privé.

La place du secteur privé

Le ministre des Finances et du Budget a rappelé la vision du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, exprimée lors du Sommet France-Corée en 2024 à Séoul. « Pour moi, il revient indubitablement à l'État de faciliter le développement du secteur privé. Chacun a compris aujourd'hui que l'ouverture économique doit s'accompagner d'un environnement favorable aux entreprises. Je pense à la fois à la sécurité juridique comme à la stabilité fiscale, aux mesures qui peuvent être prises en faveur des partenariats public-privé et aux autres initiatives sur la poursuite de l'ouverture », a-t-il déclaré.

Pour Georges Barcola, cette déclaration traduit l'orientation du gouvernement visant à créer un environnement favorable à l'investissement privé, à renforcer la sécurité des affaires et à faire du secteur privé un partenaire du développement de l'économie nationale. Il a souligné que l'État ne peut pas agir seul face aux défis du développement. « Face aux défis du développement et aux ambitions que nous portons pour notre pays, nous devons davantage mobiliser le secteur privé en nous appuyant sur ses capacités d'investissement, ses capitaux, ses compétences, son expertise et son savoir-faire », a mentionné le ministre.

Les tensions internationales et les mesures de protection

La situation au Moyen-Orient et les incertitudes persistantes autour des détroits d'Ormuz et de Bab-el-Mandeb ont également été évoquées. Ces tensions perturbent les chaînes d'approvisionnement internationales et exercent une pression sur les prix du pétrole, avec des répercussions possibles sur les coûts de production, les équilibres budgétaires et le pouvoir d'achat des ménages. Face à ces difficultés, le Président du Conseil a fait le choix de ne pas répercuter intégralement les hausses enregistrées sur les marchés mondiaux des produits pétroliers, afin de limiter leurs effets sur les ménages et les opérateurs économiques.

Trois leviers pour soutenir les ambitions nationales

Le ministre Barcola a présenté trois leviers complémentaires pour accompagner les ambitions de développement du pays. Il s'agit de la nouvelle feuille de route

gouvernementale 2026-2031, qui fixe les priorités d'action, de la stratégie de mobilisation des ressources, destinée à assurer le financement de ces priorités, et des partenariats public-privé, considérés comme un moyen d'accélérer la réalisation des projets.

Selon lui, ces trois leviers sont liés et leur efficacité dépend de la confiance, du dialogue et de la responsabilité partagée entre l'État et le secteur privé. Le ministre a invité les acteurs à poursuivre la concertation. « Nous devons faire de ce cadre de dialogue un véritable espace d'anticipation, de résolution des difficultés et de co-construction de solutions au bénéfice de l'économie nationale », a-t-il déclaré.

ATOP/KYA/AO

----- LE DIRECTEUR DE L'AFD CONSTATE LES REALISATIONS DU PAREC AU CEG AVETA

Lomé, 7 oct. (ATOP) - Le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Benjamin Neumann, a visité, le mardi 6 octobre à Avéta, dans la commune Zio 1, les infrastructures du CEG Avéta, réalisées dans le cadre du Programme d'appui à la réforme des collèges (PAREC), arrivé à son terme au Togo.

Le projet a permis à l'établissement de disposer de nouvelles infrastructures destinées à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail. Le CEG Avéta a notamment bénéficié de deux blocs pédagogiques de quatre salles de classe chacun, d'un bloc administratif comprenant un bureau, un secrétariat, une salle des professeurs et un bureau partagé entre le Conseiller principal d'éducation (CPE) et le directeur adjoint. Quatre blocs sanitaires ont également été construits. L'établissement a par ailleurs reçu des bancs, des manuels et des kits scolaires ainsi que des guides destinés aux chefs d'établissement.

Après une première phase mise en œuvre de 2014 à 2018, le PAREC II, déployé de 2020 à 2025, a accompagné 176 collèges publics dans les cinq régions éducatives du Togo. Le programme a permis la construction de 384 salles de classe équipées, ainsi que des blocs administratifs, des latrines, des forages et des installations solaires. Ces réalisations ont bénéficié à plus de 45 000 élèves.



La Directrice témoignant sa gratitude à l'AFD



M. Neumann recevant les explications de la directrice



L'un des bâtiments scolaires

Financé sous forme de don par l'AFD et mis en œuvre avec les autorités togolaises, le PAREC accompagne la réforme de l'enseignement au collège en intervenant notamment sur les infrastructures, la qualité des apprentissages et les conditions de scolarisation. Le programme accorde une attention particulière à l'équité entre les filles et les garçons et au renforcement des capacités d'accueil des établissements, notamment en milieu rural.

Le directeur de l'AFD a réaffirmé l'engagement de la France à accompagner le Togo dans le secteur de l'éducation et en faveur de la réussite des jeunes. Il a souligné que les infrastructures réalisées contribuent à améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves.

La directrice du CEG Avéta, Dongo Ablavi Bileyo, a estimé que ces nouveaux bâtiments contribueront à améliorer durablement les performances scolaires de l'établissement et les conditions d'épanouissement des élèves.

A travers ses interventions dans de nombreux pays, l'AFD accompagne des projets liés notamment à l'éducation et au développement durable, en partenariat avec les autorités et les acteurs locaux. ATOP/AR/AO



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

LA POLICE NATIONALE EN JOURNEES PORTES OUVERTES POUR RENFORCER SA CONFIANCE AVEC LA POPULATION

Lomé, 7 oct. (ATOP) - La Police nationale (PN) a lancé, le mardi 6 octobre, des Journées portes ouvertes (JPO), sur l'ensemble du territoire national pour permettre aux de connaître davantage sa mission et son fonctionnement.



Signature du livre d'or marquant la première JPO à Kpalimé



La visite d'un stand à Tsévié

Ces journées sont à l'actif du ministère de la Sécurité et de Protection, à travers la direction générale de la police nationale. Elles visent à renforcer la confiance entre la police et la population et à permettre au public de mieux découvrir l'institution.

Durant trois jours, les visiteurs pourront découvrir l'historique et l'organigramme de la PN ; visiter les stands et services techniques en vue de mieux connaître les moyens d'intervention et outil de service. Ils seront renseignés sur les conditions de recrutement à la police, les différents numéros verts de la PN notamment le 1014 à contacter gratuitement en cas de racket. Ils pourront également bénéficier des services accélérés de légalisation rapide et d'établissement de la carte d'identité nationale en 72 heures.

Ces journées s'inscrivent dans le cadre d'une initiative nationale organisée simultanément dans plusieurs villes du pays.

A Tsévié, les JPO se tiennent dans la cour du commissariat central de la ville dans le secteur de police n°1. Pour le gouverneur Taïrou Bagbiègue, les JPO constituent une occasion privilégiée de rencontre, d'échanges et de dialogue entre la PN et les populations. Il a invité les visiteurs de la région Maritime à participer massivement aux différentes activités.



Les différentes gammes de tenues policières exposées à Kara



La visite des stands par les autorités à Sokodé

A Kpalimé, le préfet de Kloti, Koku Bertin Assan, a ouvert les journées dans l'enceinte du commissariat de Kpalimé. Six stands y ont été aménagés pour présenter les différents aspects de l'institution. Le préfet a exhorté les populations à contribuer à la coproduction de la sécurité, et invité les jeunes à s'intéresser aux métiers de la Police ainsi qu'à œuvrer à la prévention de la délinquance, des discriminations, des accidents de la route, de la cybercriminalité et des violences basées sur le genre.

A Atakpamé, c'est le gouverneur de la région des Plateaux, Gal de brigade Dadjia Maganawé qui a ouvert ces JPO dans la cour du commissariat central de la ville.

A Sokodé, ces journées ont été ouvertes par le préfet de Tchoudjo, assumant les fonctions de gouverneur de la région Centrale, Tchimbiana Yendoukoa Douiti en présence du commissaire divisionnaire de police, directeur du secteur de police N°3, Ilabro Malbié. Il a salué cette initiative qui vise à lever le voile sur le travail de la police. Le préfet a invité la population à venir s'informer et profiter des services administratifs accélérés.

A Kara, le lancement des JPO s'est déroulé au Commissariat central de la ville et a été présidé par le Commissaire Principal de Police, Barnabo Yendoutin, directeur du secteur de police N°4 Kara. Il a invité le public de Kara à venir s'imprégner des réalités des hommes et des femmes de cette institution, ainsi que des différentes missions qui leur sont assignées.

A Dapaong, le gouverneur de la région des Savanes, Atcha-Dédji Affoh a lancé ces journées en présence des autorités administratives, judiciaires et locales, des responsables des Forces de défense et de sécurité ainsi que des représentants des populations. Il a souligné l'importance de la collaboration entre les forces de sécurité et les communautés dans la zone. « Les populations constituent des partenaires essentiels de l'action sécuritaire, notamment parce qu'elles sont les premières à observer les changements dans leur environnement et à identifier certaines situations inhabituelles », a indiqué le gouverneur.

ATOP/EAG/DHK



Un citoyen se fait établir sa carte nationale d'identité à Sokodé

4^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL REGIONAL:

DES ACTEURS PLANCHENT SUR LES PRIORITES DEVANT GUIDER L'ACTION DE L'INSTITUTION DANS LES SAVANES

Dapaong, 7 oct. (ATOP) – Le conseil régional des Savanes a ouvert, le mardi 6 octobre à Dapaong, les travaux de sa quatrième session ordinaire de l'année, en présence du président, Banlepo Nabaguedjoa.



Le président du Conseil régional (micro) ouvrant les travaux



L'assistance

La session est consacrée à l'examen des priorités devant guider l'action de l'institution régionale. Les travaux porteront notamment sur la présentation du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), le débat d'orientation budgétaire, le point d'exécution des projets prévus en 2025 et 2026, ainsi que l'examen et le vote du budget primitif, exercice 2027.

Le président du conseil régional a invité les conseillers régionaux à mener les travaux dans un esprit constructif, avec pour priorité l'intérêt général et le développement de la région des Savanes. M. Nabaguedjoa a relevé les avancées enregistrées par l'institution depuis le début de l'année, notamment dans la réalisation d'infrastructures sociales. Il a cité le lancement des travaux de construction de quatre maternités, la remise de sites pour la construction de dix bâtiments scolaires et l'acquisition de 1 200 bancs destinés aux établissements scolaires bénéficiaires.

Le conseil régional a également remis 80 kits scolaires aux meilleurs élèves de la région, ainsi que des vivres et des non-vivres au centre de santé mentale et à l'hôpital mère-enfant Yendoubé de Tantigou.

Pour le président, ces actions traduisent la volonté de l'institution de rendre visible les effets de la décentralisation auprès des populations. Il a, par ailleurs, annoncé la tenue, du 21 au 27 décembre prochain à Dapaong, de la première édition de la Foire agro-pastorale, artisanale et commerciale des Savanes. « Cette manifestation vise à promouvoir les productions locales et à offrir aux acteurs économiques un cadre de promotion et de recherche de débouchés », a-t-il déclaré.

Le gouverneur de la région des Savanes, Atcha-Dédji Affoh a salué la collaboration et la complémentarité qui existent entre le conseil régional et les services de l'État. Il a exhorté les acteurs à mener des débats fructueux devant aboutir à des conclusions permettant de renforcer l'efficacité de l'action du conseil régional et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

ATOP/TK/JK/SED



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



L'ETAT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS D'INFRASTRUCTURE AU CENTRE DES TRAVAUX DANS LES PLATEAUX

Atakpamé, 7 oct. (ATOP) – Le Conseil régional des Plateaux a ouvert, le mardi 6 octobre à Atakpamé, les travaux de sa quatrième session ordinaire, consacrés à l'état d'avancement des chantiers d'infrastructure dans les différentes préfectures de la région.



Le gouverneur Maganawé (au micro) ouvrant les travaux



Des conseillers régionaux

Pendant quatre jours, les assises permettront aux élus régionaux d'évaluer, et de planifier les politiques publiques locales en faveur des populations. Elles constituent une étape déterminante dans l'agenda institutionnel de la région, offrant l'opportunité aux conseillers d'examiner les affaires inscrites à l'ordre du jour et d'adopter des résolutions pour assurer une gouvernance efficace.

Au cœur des délibérations, figurent l'état d'avancement des chantiers d'infrastructure sanitaire au sein des principaux lycées des préfectures de la région. Il s'agira ainsi de dresser le bilan des réalisations, d'identifier les axes d'amélioration et d'établir une feuille de route prospective. L'ensemble de ces démarches s'insère dans une dynamique de consolidation de la décentralisation et de promotion d'un développement territorial équilibré.

Le président de l'institution, Komlan Gnatcho a exhorté l'ensemble des acteurs régionaux à assurer un suivi rigoureux des opérations en cours. « Initiés au cours de l'année 2025, ces projets structurants feront l'objet d'un état des lieux détaillé afin de mesurer l'avancement physique des travaux dans chaque préfecture », a-t-il affirmé.

Le gouverneur de la région des Plateaux, Gal de brigade Dadja Manganawé a convié les participants à s'investir pleinement dans les débats dans un esprit de concertation. Il a exprimé le vœu que les travaux débouchent sur des orientations stratégiques pertinentes et des décisions de nature à raffermir la gouvernance régionale et à accélérer le développement socio-économique au service du bien commun. ATOP/AY/KKT/DHK

ZIO :

LA 4^E SESSION ORDINAIRE PLACEE SOUS LE SIGNE DE L'EFFICACITE ET DE LA REDEVABILITE

Tsévié, 7 oct. (ATOP) – Le Conseil régional Maritime (CRM) a ouvert, le mardi 6 octobre à Tsévié, sa 4^{ème} session ordinaire de l'année 2026 placée sous le signe de l'efficacité et de la redevabilité.

Cette dernière session de l'année va durer dix jours et sera échelonnée sur deux mois. Elle sera consacrée à la gouvernance, à l'évaluation des projets de développement et à la programmation budgétaire de la région Maritime.

Au cours des travaux, les conseillers régionaux suivront un renforcement de capacités sur la mise en œuvre de la feuille de route 2025-2027 à travers les Plans de travail budgétaires annuels (PTBA). Ils évalueront l'état d'avancement des projets 2026 et adopteront des mesures d'amélioration concrète. D'autres sujets de ces assises porteront

sur la restitution de la campagne de distribution des Moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) menée dans la région de Maritime. De plus, il est prévu l'examen de dossiers institutionnels majeurs, notamment l'adoption officielle du nouveau logo du CRM et les stratégies de mobilisation des ressources présentées par la commission des finances. Les conseillers régionaux plancheront sur le Débat d'orientation budgétaire (DOB), véritable boussole des choix économiques de la région. La session s'achèvera le 16 décembre prochain par l'examen du budget primitif 2027 et la présentation de la Cour des comptes.



Officiels et conseillers régionaux

seulement au cœur de la feuille de route du Conseil régional Maritime, mais surtout dans la grande feuille de route gouvernementale 2026-2031. Pour le président Edoh Komla, cette quatrième session ordinaire est fondamentalement budgétaire parce qu'elle doit permettre à travers le débat d'orientation budgétaire, de consulter les citoyens, de prendre à cœur leurs préoccupations, en vue de se projeter à travers le budget primitif exercice 2027. ATOP/BBG/AR

4^E SESSION ORDINAIRE DES COMMUNES :

LES ELUS MUNICIPAUX DE L'OTI SUD 1, TANDJOUARE 1 ET 2 PLANCHENT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2027



Les participant à Gando

autres partenaires sur les priorités de développement et la gestion des ressources des collectivités.

A Gando dans l'Oti-Sud 1, les travaux portent notamment sur l'examen de la situation financière au 30 septembre, l'élaboration du budget primitif 2027, ainsi que sur les stratégies visant à améliorer la mobilisation des recettes municipales. Les participants vont échanger également sur les réalisations effectuées et les actions en cours au profit des populations.

Au 30 septembre 2026, les recettes de fonctionnement de la commune s'élèvent à 74 895 221 FCFA, contre 63 521 156 FCFA de dépenses, soit un solde excédentaire de 11 374 063 FCFA. Les recettes d'investissement estimées à 88 601 722 FCFA, dégagent quant à elle un excédent de 76 988 634 FCFA.

Dapaong, 7 oct. (ATOP) – Les conseils municipaux des communes Oti sud 1, Tandjouaré 1 et 2 dans la région des Savanes ont ouvert, respectivement les 5, 6 et 7 octobre, les travaux de leur quatrième session ordinaire de l'année 2026, consacrés notamment à l'examen de la situation financière et à l'élaboration des budgets primitifs exercice 2027.

Ces sessions constituent des cadres d'échanges entre élus locaux, autorités administratives, acteurs communautaires et

Le maire de la commune, Mme N'Gam Tchadame a évoqué quelques réalisations, entre autres, la construction d'un dalot dans le canton de Tchamonga et de cinq forages dans les villages de Takpapieni, Nassika, Tchanlangbel, Gbėti-Wawal et Nassikou. Elle a indiqué que des hangars ont été construits dans les marchés de Gando, Sagbiebou, avant de notifier à l'assistance le démarrage des travaux de construction de la clôture de l'EPP Sagbiebou.

A Nano dans la commune Tandjouaré 2, outre l'élaboration du budget primitif 2027, les travaux portent sur la présentation des résultats du dialogue communautaire, les stratégies de mobilisation des taxes municipales, la situation budgétaire des neuf premiers mois de l'année et la signature d'une convention de partenariat entre la commune et le Rotary Club.



Autorités locales et participants à Tandjouaré 1



Officiels et participants à Tandjouaré 2

Le maire, Kanye Djangré, a insisté sur la nécessité d'élaborer un budget réaliste, équilibré et sincère, prenant en compte les priorités des populations, la mobilisation des ressources propres et la maîtrise des dépenses.

A Tandjouaré 1, le conseil municipal va, durant 5 jours, passer au crible la situation des recettes au 30 septembre dernier et plancher sur le budget primitif.

Le maire, Nam Pakindame a souligné que les principaux enjeux de la préparation du budget primitif 2027 sont relatifs notamment à la mobilisation des ressources et la participation citoyenne. Il a également appelé les citoyens à soutenir le développement communal, et les parents à veiller à la scolarisation des enfants et les motocyclistes au port du casque et au respect des règles de sécurité routière.

Les préfets ou leurs représentants ont appelé les acteurs des communes à une gestion rigoureuse et responsable des ressources publiques. Ils ont insisté sur l'amélioration de la mobilisation des recettes, le suivi des dépenses et la préparation d'un budget 2027 réaliste, en adéquation avec les ressources disponibles et les priorités des populations. Les autorités préfectorales ont exhorté les conseillers municipaux et les commissions permanentes à travailler avec sérieux afin d'améliorer l'efficacité de l'action municipale et renforcer la gestion des affaires de la commune.

ATOP/JK/BA

----- -----

LES TRAVAUX CONSACRES A L'ARBITRAGE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2027 A WAWA 1

Badou, 7 oct. (ATOP) - La commune Wawa 1 a ouvert, le mardi 6 octobre à Badou, sa quatrième session ordinaire de l'année 2026, consacrée à la préparation et à l'arbitrage du budget primitif pour l'exercice 2027.

Durant ces assises, le conseil municipal examinera le bilan moral et financier de l'exécutif local, évaluera l'état d'avancement des résolutions antérieures et procédera, à l'issue de débats à l'adoption des prévisions budgétaires. En marge de ces orientations financières, la session sera marquée par l'installation officielle du bureau du citoyen.



M. Bohoussa (au milieu) ouvrant les travaux



Des élus locaux et autorités

Le représentant du préfet de Wawa, M. Bohoussa Constant, a rappelé que l'exercice budgétaire constitue un levier clé pour mesurer la performance publique et corriger les trajectoires d'aménagement. Il a invité l'ensemble des acteurs municipaux à faire preuve d'un engagement constructif, garantissant une mobilisation optimale et une allocation équitable des ressources publiques, au service exclusif du bien-être des populations locales.

Le maire de Wawa 1, Tchamdja Bawubadi Malaki, a souligné la portée décisive de cette rencontre, véritable boussole pour l'avenir de la collectivité. Il a exhorté les conseillers à faire preuve de rigueur, de probité, de responsabilité et de pragmatisme afin de fixer des objectifs ambitieux pour le développement socio-économique de la commune.

ATOP/PM/KKT/MD

HAHO :

OUVERTURE DE LA 4^e SESSION ORDINAIRE DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSACREE AU BUDGET PRIMITIF 2027

Notsè, 7 oct. (ATOP) – Les conseillers municipaux des quatre communes de la préfecture de Haho ont ouvert, le lundi 5 octobre dans leurs chefs-lieux respectifs (Notsè, Asrama, Kpédomé et Wahala), les travaux de leur 4^e session ordinaire de l'année, axée sur l'élaboration du budget primitif, exercice 2027.



Les participants à Notsè



Les participants à Asrama

L'objectif est d'analyser les composantes budgétaires afin d'orienter les ressources vers les besoins prioritaires des administrés, de stimuler le développement participatif et de renforcer la cohésion sociale. Il s'agit aussi de s'appuyer sur une démarche consultative impliquant les acteurs de la production, de l'éducation, de l'artisanat et les couches

vulnérables. Les priorités identifiées touchent l'assainissement, l'aménagement des marchés, la réalisation de projets sociaux et la sensibilisation sur l'éducation et la lutte contre les mariages forcés.

Dans les quatre communes, les élus traiteront des préoccupations citoyennes relatives à la divagation des animaux, aux nuisances sonores et à la réglementation des activités commerciales. Ils feront aussi une visite de suivi et d'évaluation de la conformité des tickets dans des marchés. Les travaux mettront l'accent sur la réhabilitation des pistes rurales, l'aménagement des marchés, la gestion des déchets et la synergie entre la société civile, la chefferie traditionnelle et les comités villageois de développement (CVD). Les élus concerneront aussi le désenclavement des bassins de production agricole pour faciliter l'accès aux infrastructures sanitaires et scolaires, ainsi que sur l'assainissement des espaces publics.

Dans l'ensemble des collectivités, les conseillers ont adopté les procès-verbaux relatifs aux mouvements du budget d'investissement des sessions écoulées. L'autorité préfectorale a invité les élus locaux à élaborer un budget réaliste et équilibré, tout en réaffirmant l'engagement de l'État à accompagner le processus de décentralisation. ATOP/YM/SED

MOYEN-MONO :

LES DEUX COMMUNES OUVERT LEURS SESSIONS BUDGETAIRES

Tohoun, 7 oct. (ATOP) – Les deux communes de la préfecture du Moyen-Mono ont ouvert, le lundi 5 octobre, leur 4^e session ordinaire de l'année 2026, consacrée principalement à la préparation du budget, exercice 2027. Les travaux se déroulent simultanément à Tohoun (Moyen-Mono 1) et à Kpékplémé (Moyen-Mono 2).

Cette session, dernière de l'année, permettra aux conseillers municipaux de faire un débat d'orientation budgétaire avant l'élaboration et l'adoption du budget primitif 2027. Les échanges porteront notamment sur les priorités de développement des deux collectivités. Les communes comptent orienter leurs actions de développement vers l'amélioration des infrastructures et des services sociaux de base. Elles prévoient également de renforcer l'assainissement, de soutenir les activités économiques locales et de mieux protéger l'environnement.

A Tohoun, le préfet du Moyen-Mono, Lt-Col Yao Eindrè Gnakouafre, a invité les conseillers municipaux à faire le bilan des actions réalisées et à tenir compte des attentes des populations dans leurs choix budgétaires. Il a également encouragé l'exécutif municipal à privilégier les investissements susceptibles d'améliorer directement les conditions de vie des habitants.

A Kpékplémé, le secrétaire général de la préfecture, Baka Danimelou, a appelé les élus locaux et les services techniques à renforcer la mobilisation des recettes propres des collectivités. Il a insisté sur une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques afin de soutenir la réalisation des actions prioritaires.

ATOP/TM/KKT/AO



Des membres du bureau du citoyen et les autorités



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



LE BUREAU DU CITOYEN DE MOYEN-MONO 2 INSTALLE A KPEKPLEME



Des membres du bureau du citoyen et les autorités

Tohoun, 7 oct. (ATOP) – Le Bureau du citoyen de la commune Moyen-Mono 2 a été installé, le lundi 5 octobre à Kpékplémé.

Ce bureau est dirigé par Yao Tohouédé, désigné au poste de coordonnateur, assisté par Komaklo Aya en qualité de rapporteur. Le Bureau a pour vocation primordiale de recueillir les attentes, préoccupations, doléances et suggestions émanant des populations locales, servant ainsi d'interface et de canal de dialogue direct entre la collectivité territoriale et ses administrés.

L'établissement de cet organe s'inscrit au cœur des réformes axées sur la gouvernance locale inclusive, la transparence administrative et l'éducation au civisme. Conçu comme un levier de redevabilité publique et de cohésion sociale, le bureau du citoyen vise à impliquer activement les acteurs à la base dans le suivi de l'action publique locale et la gestion des affaires de la cité.

Le secrétaire général de la préfecture du Moyen-Mono, Baka Danimelou, a rappelé aux membres leurs prérogatives fondamentales. Il a souligné l'importance d'élaborer des programmes de sensibilisation civique et de soumettre des rapports annuels portant sur le contrôle citoyen de l'action publique.

Le maire de la commune Moyen-Mono 2, Zomblewouh Edou, a réaffirmé l'engagement du conseil municipal à accompagner cette initiative. Il a annoncé la tenue prochaine de sessions de renforcement des capacités destinées à doter les membres du Bureau des compétences nécessaires à l'accomplissement optimal de leur mission. Le maire a exhorté l'équipe à faire preuve de neutralité, d'intégrité, d'écoute active et de dévouement tout au long de leur mandat.

ATOP/TM/KKT/SED

OGOU :

VERS LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES NATIONALE SUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS

Atakpamé, 7 oct. (ATOP) – Un atelier consacré au lancement de la base de données nationale sur la Restauration des paysages forestiers (RPF) se déroule du 6 au 8 octobre à Atakpamé.

La rencontre s'inscrit dans le cadre du programme « Accès au financement et à l'assistance technique pour les petits producteurs et entreprises forestières et agricoles afin d'accélérer la restauration et l'innovation à valeur ajoutée, en mettant l'accent sur l'Afrique ». Elle est initiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'atelier bénéficie du soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ainsi que de l'accompagnement des autorités togolaises dans le cadre de l'initiative AFR100. L'objectif est d'amorcer l'élaboration d'un dispositif harmonisé de suivi et de gestion des données relatives à la restauration des paysages forestiers au Togo, en cartographiant l'ensemble des acteurs, des plateformes informatiques et des mécanismes de rapportage existants.

La rencontre regroupe les principaux intervenants du secteur, des experts en suivi-évaluation, des gestionnaires de données et de spécialistes des Systèmes d'information géographique (SIG). Elle leur permettra d'échanger sur les expériences nationales et régionales. Les discussions porteront également sur la cartographie des parties prenantes et des dispositifs actuels, l'analyse des besoins d'harmonisation des indicateurs, ainsi que la définition des orientations techniques et institutionnelles nécessaires à l'établissement du système national de suivi.



Le préfet Ekpe (au milieu) ouvrant les travaux



L'assistance

Le chargé de bureau de la FAO au Togo, Dr. Djiwa Oyétoundé a rappelé que cette démarche concourt aux objectifs de l'initiative AFR100, visant à restaurer 1,4 million d'hectares de terres dégradées d'ici 2030. Cet effort, a-t-il poursuivi, s'intègre dans la politique nationale de gestion durable des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux mutations climatiques. Dr. Djiwa a précisé qu'à l'issue des travaux, les participants devront établir une cartographie complète des acteurs de la restauration, dresser l'inventaire des systèmes d'information en vigueur et recenser les indicateurs d'évaluation en usage.

Le préfet de l'Ogou, Ekpe Kodjo a salué l'action continue de la FAO en faveur de la protection de l'environnement. Il a souligné que la restauration des paysages forestiers constitue un levier déterminant pour enrayer la dégradation des sols, préserver la biodiversité, renforcer la résilience des écosystèmes et pérenniser les moyens de subsistance des populations. ATOP/KJ/KKT/DHK

SANTE :

LE RAPPORT D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU PEH DU CHP-SOTOUBOUA PRESENTE



Les participants

Sotouboua, 7 oct. (ATOP) – Le rapport d'orientation stratégique issu du diagnostic préalable à l'élaboration du Projet d'établissement hospitalier (PEH) du Centre hospitalier préfectoral (CHP) de Sotouboua a été présenté, le mardi 6 octobre, aux autorités locales.

La rencontre, organisée par la direction dudit hôpital est une étape importante du processus de planification du développement du CHP Sotouboua pour les cinq prochaines années. Elle vient consolider

le processus d'élaboration du PEH, qui est un outil de référence pour guider le développement de l'hôpital et contribuer à l'amélioration durable de l'offre de soins dans la préfecture.

Ce rapport fait ressortir les principaux constats issus du diagnostic de la situation actuelle du CHP, notamment en matière d'organisation, de ressources humaines, d'équipements, d'infrastructures, de qualité des soins et de prise en charge des patients. Il permet d'identifier les forces, les insuffisances et les besoins prioritaires de l'établissement.

Le secrétaire général de la préfecture, Akakpo Nyagoulamba a remercié les responsables du CHP pour cette initiative d'associer les autorités locales au processus d'élaboration du PEH. Il a convié les acteurs concernés à s'impliquer et à définir les priorités à retenir pour la réussite du projet.

Le directeur du CHP, Agbaguede Alassane a souligné que ce document d'orientation stratégique permet de disposer d'une vision claire et cohérente des actions à mener afin d'améliorer les performances de l'hôpital et de renforcer la qualité et l'accessibilité des soins au profit des populations. « Les recommandations vont contribuer à l'enrichissement du rapport et à la poursuite du processus vers la finalisation du PEH », a-t-il ajouté.

La rencontre a connu la participation du directeur régional de la Santé de la Centrale, Dr N'djao Akawulu, des maires et adjoints aux maires de la préfecture, des chefs canton ainsi que des responsables du CHP.

ATOP/BTP/MEK/DHK

ZIO/TECHNIQUES DE DECORATION 3D :

TRENTE ARTISANS DE LA MARITIME RENFORCENT LEURS COMPETENCES A TSEVIE



Artisans et officiels

Tsévié, 7 oct. (ATOP) – Trente artisans maçons, peintres, dessinateurs et staffeurs de la région Maritime prennent part à un atelier de renforcement de capacités sur les techniques de décoration 3D, du 5 au 9 octobre à Tsévié.

La décoration 3D est une technique de finition des travaux de staff et peinture répondant aux normes de la nouvelle technologie sur des ouvrages bâtiments. La formation est initiée par la Chambre régionale de métiers de la Maritime (CRM- M),

avec l'appui financier du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP). Elle vise à permettre aux artisans de mieux maîtriser les techniques de décoration en relief et en trompe-l'œil, tout en favorisant l'innovation et la valorisation des métiers du bâtiment. A travers cette mise à niveau, les organisateurs ambitionnent également d'améliorer la qualité des prestations, d'accroître les revenus des artisans et de rendre leurs services plus compétitifs sur le marché.

La formation est assurée par l'Institut technique et professionnel « Carrefour des Leaders », basé à Lomé et à Sokodé. Sous la conduite de son directeur général, Darou Mabourouk, les formateurs aborderont notamment la résine époxy 3D pour les sols et les murs, les enduits texturés, les bétons empreintes 3D, ainsi que les staffs et panneaux muraux géométriques 3D. Les participants seront également formés au choix des matériaux et matériels adaptés, à l'entretien et au nettoyage des équipements, ainsi qu'à l'utilisation des équipements de protection individuelle selon les différents métiers. Des exercices pratiques compléteront les enseignements afin de permettre aux artisans de mieux assimiler les techniques apprises.

Le secrétaire général du gouvernement de la région Maritime, Dotsè Médjina a fait savoir que cette formation constitue une étape importante dans le parcours professionnel des artisans et contribue à renforcer leur collaboration avec la Chambre de métiers. Il a

relevé que la valorisation des savoir-faire locaux, l'amélioration de la qualité des productions et la capacité d'innovation des artisans participent au développement économique du pays.

Le président du comité de gestion du FNAFPP, Awali Pidassa, a souligné l'évolution des attentes des clients, de plus en plus attirés par des finitions modernes et innovantes. « Les clients voyagent, ils voient sur les réseaux sociaux ce qui se fait ailleurs dans le monde. Ils veulent de l'innovation, du beau, du 3D. Si vous ne savez pas le faire, ils feront appel à d'autres compétences », a-t-il fait remarquer. M. Pidassa a encouragé les artisans à investir dans la formation afin de rester compétitifs face aux nouvelles exigences du marché et invité les formateurs à privilégier une pédagogie axée sur la pratique.

Le président de la CRM-M, Atsou Koffi Mensah, a déclaré que la technologie 3D s'impose désormais progressivement dans les métiers du bâtiment. Selon lui, les évolutions du numérique transforment les méthodes et les outils de travail, faisant de la maîtrise de ces nouvelles techniques un atout pour les artisans. ATOP/BBG/AO/KYA

TANDJOUARE/EDUCATION :

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE POUR LE MAINTIEN DES ENFANTS A L'ECOLE

Tandjouaré, 7 oct. (ATOP) - Des conventions-cadres de partenariat ont été signées, le mardi 6 octobre à Nano, entre la commune Tandjouaré 2 et l'ONG Action éducation, pour le maintien durable des enfants à l'école.



Les parties du pacte communal



Signature du pacte communal entre les parties

L'initiative s'inscrit dans le cadre du projet « Amélioration de l'accès et du maintien à l'école pour les enfants du Bénin et du Togo : Toutes et tous à l'école ». Elle vise à améliorer l'accès des enfants à l'éducation, à favoriser leur assiduité et leur maintien durable à l'école tout en renforçant la gouvernance scolaire locale et la collaboration des acteurs du secteur éducatif.

La cérémonie a été marquée par la signature, d'une part, de l'accord entre Aide éducation et la commune, et d'autre part, d'un pacte communal avec l'Inspection d'enseignement préscolaire et primaire (IEPP), l'action sociale et le Comité de gestion des écoles primaires (COGEP).

Le maire Kanye Djangré a indiqué que la réussite de ce projet reposera principalement sur la mobilisation des communautés locales, appelées à jouer un rôle central dans la sensibilisation des populations sur l'importance de la scolarisation. Il a relevé que plusieurs enfants en âge de scolarisation restent encore à la maison tandis que d'autres abandonnent leur parcours dès le primaire. Selon lui, le projet entend contribuer à récupérer ces enfants et à assurer leur maintien à l'école.

Le chargé du projet, Mindeguelabe Koumbogle a indiqué que la formalisation de ce partenariat traduit la responsabilité partagée de faire de l'éducation une volonté partagée. « L'objectif est de traduire cet engagement par des actions concrètes, en réponses aux

défis rencontrés en matière d'accès, d'assiduité et de maintien des enfants à l'école », a-t-il relevé.

Le projet réalisé avec l'appui financier de l'Agence française de développement (AFD) court de 2026 à 2030. Il concerne les communes Cinkassé 2, Kpendjal-ouest 1, Kpendjal 2, Oti-sud 1 et Tandjouaré 2. ATOP/SYI/JK/DHK

VO/EDUCATION :

DES INFRASTRUCTURES RECEPTIONNEES A L'EPP SADAYAME

Vogan, 7 oct. (ATOP) - Un nouveau bâtiment du Jardin d'enfants public et un bloc sanitaire de trois cabines de l'Ecole primaire publique (EPP) de Sadayamé, à 12 kilomètres au sud-ouest de Vogan, ont été réceptionnés le mardi 6 octobre lors d'une cérémonie.

Estimé à 33.000.000 de F CFA, ces infrastructures ont été réalisées grâce à l'ONG Aktion PiT Togohilfe e.V. Le bâtiment se compose de deux salles de classes et d'une direction. Les salles sont équipées de tables, de chaises, d'un bureau, d'une étagère, entre autres.

L'objectif est de mettre les apprenants dans de meilleures conditions d'étude et d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

Le directeur général de l'ONG Aktion PiT Togohilfe e. V, Andy Kopp et son représentant résident dans la préfecture de Vo, Togbui Tonou Kpomayizoun IV ont relevé l'importance que l'ONG accorde à l'éducation de base des enfants. Ils ont appelé les cadres de Vo à l'union et à la solidarité pour bâtir ensemble la préfecture puis invité la population à prendre soin du joyau.

Le maire de la commune Vo 4, Sodoli Kokouvi et l'inspecteur de l'enseignement préscolaire et primaire de Vo Sud, Agba Tamouli et le chef du village de Sadayamé, Togbui, Avowlanou Yao Dorothe ont rassuré les donateurs de leur engagement à entretenir les infrastructures pour les motiver à en faire davantage.



Coupure de ruban



Le bâtiment vu de profil



Le bloc sanitaire réceptionné

La cérémonie a pris fin par la présentation d'un sketch sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille, la coupure du ruban symbolique et la visite des lieux. Elle s'est déroulée en présence des cadres du milieu, des autorités politiques, traditionnelles, administratives, militaires, des responsables du système éducatif, des élèves et de la population.

ATOP/AKS/BA

VO:

POSE DE LA PREMIERE PIERRE A L'EPP DE SOKOME

Vogan, 7 oct. (ATOP) – L'ONG Aktion Pit Togohilfe e. V a organisé une cérémonie de pose de la première pierre pour la construction d'un bâtiment scolaire de trois classes à l'Ecole primaire publique (EPP) de Sokomé (canton de Vogan), le mardi 6 octobre, dans la commune Vo 1.

La réalisation des travaux est à l'actif de l'ONG Aktion PiT Togohilfe e. V, avec le soutien financier de ses partenaires allemands dont l'association FLY AND HELP. L'objectif est de décongestionner les salles de classe de cet établissement. Il est aussi question de permettre aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions et d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

La 1^{ère} adjointe au maire de la commune Vo 1, Mme Laté Adjowa Nyédjifa a souligné que ce projet de construction est le produit d'un partenariat noble et incarne leur volonté commune de renforcer l'action sociale et éducative au profit des populations. Elle a exprimé toute sa gratitude à l'ONG Aktion Pit Togohilfe e. V et l'a rassuré de l'accompagnement total de la commune pour la réussite de ce chantier. Mme Laté a invité la population à s'approprier ce projet en apportant sa contribution pour la réussite des travaux.

Le directeur général de l'ONG Aktion PiT Togohilfe e. V, Andy Kopp a signifié que son institution, en acceptant de réaliser ce projet, a voulu poser les bases de l'avenir des enfants de ce village. Il a souhaité que chaque membre de la communauté fasse en sorte que ce bâtiment qui sera construit profite aux futurs cadres du milieu.

Une pose officielle de la première pierre a mis fin à la cérémonie en présence des responsables du système éducatif de Vo et des cadres du milieu. ATOP/AKS/HKM



Pose de la première pierre

BASSAR :

LES CONSEILS COUTUMIERS DE MANGA ET DE SANDA-KAGBANDA INSTALLES

Bassar, 7 oct. (ATOP) – Le préfet de Bassar, le Lt-col. Asiah Hodabalo, a installé officiellement les conseils coutumiers de Sanda-Kagbanda et de Manga, le lundi 5 octobre à Bassar.



M. Mabia recevant l'acte officiel des mains du préfet



Des officiels et membres de Manga

Composé de 20 membres à Sanda-Kagbanda dans la commune de Bassar 4 et de 12 membres à Manga dans la commune de Bassar 3, le conseil coutumier a été installé dans le cadre du processus visant à favoriser une réflexion concertée en vue du choix d'un

chef de canton pour la communauté. L'objectif est de désigner le futur chef de canton, de permettre aux membres de mieux comprendre leurs responsabilités dans le processus de désignation du futur chef de canton conformément aux dispositions légales.

À Manga et à Sanda-Kagbanda, Djapoul Gmawal et François Mabilia ont été respectivement élus président du conseil coutumier suivant les règles et dispositions de désignation du président du conseil coutumier selon lesquelles le plus âgé des membres est désigné président. Un acte officiel a été remis à chaque président du conseil coutumier, consacrant ainsi l'installation officielle dudit conseil.

Le préfet de Bassar, Lt-col. Asiah Hodabalo, a invité les membres à privilégier l'écoute, le dialogue, la concertation et l'intérêt général afin de parvenir dans un esprit d'entente au choix d'un chef canton répondant aux dispositions en vigueur. Il a ensuite rappelé que le conseil coutumier doit contribuer à la préservation des valeurs traditionnelles et à la législation en vigueur. « La tradition constitue un levier de progrès et un instrument de consolidation de paix sociale », a-t-il lancé. Il a insisté sur le consensus, l'impartialité et la transparence dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les maires des communes de Bassar 3 et 4, Sikou Agba et Damsa Tagba Walla, ont assisté à l'évènement en présence des chefs traditionnels et des représentants de la société civile. ATOP/LK/MD



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DE L'ETRANGER

COTE D'IVOIRE :

NEUF MORTS ET 50 BLESSES DANS UNE COLLISION ENTRE UN CAMION ET UN AUTOBUS

Abidjan (Xinhua) - Un accident de la route impliquant un semi-remorque et un autobus de transport interurbain a fait au moins neuf morts et 50 blessés sur l'axe Abidjan-Yamoussoukro, a appris Xinhua le mercredi 7 octobre d'une source sécuritaire.

La collision entre les deux véhicules s'est produite au point kilométrique 124 de la route nationale reliant les deux villes. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances précises de l'accident, selon la même source. L'imprudence des conducteurs, notamment les excès de vitesse, le mauvais état des véhicules et la surcharge figurent parmi les principales causes des accidents de la route en Côte d'Ivoire.

Selon les statistiques de l'Office de la sécurité routière (OSER), le pays enregistre chaque année environ 6.000 accidents de la route, faisant près de 600 morts et plus de 13.000 blessés. Xinhua

MALI :

L'ARMEE LANCE DES OPERATIONS AEROTHERRESTRES DANS LA REGION DE KIDAL

Bamako, (Xinhua) - Les forces armées maliennes (FAMA) ont engagé avec leurs partenaires russes des opérations aéroterrestres d'envergure dans la région de Kidal (nord), selon un communiqué publié le mardi 6 octobre par l'état-major général des armées.

D'après le communiqué, ces opérations visent à traquer et neutraliser les groupes armés terroristes dans la région, à détruire leurs sanctuaires et leurs réseaux d'approvisionnement, ainsi qu'à restaurer durablement la sécurité des populations et la libre circulation des personnes et des biens. A cet effet, l'état-major général des armées a invité les populations de la région au calme, à la vigilance et à poursuivre leur précieuse collaboration avec les forces de défense et de sécurité, en signalant tout mouvement ou comportement suspect.

Ces opérations sont menées dans le cadre de la réadaptation du dispositif de l'opération « Dougoukoloko ». L'état-major général des armées a précisé que le public serait tenu informé de l'évolution de la situation par des communiqués officiels. La ville de Kidal est passée sous le contrôle du Front de libération de l'Azawad (FLA) à la suite des attaques du 25 avril dernier. Xinhua

MAURITANIE :

LE PM APPELLE LES PAYS DU SAHEL ET DU GOLFE DE GUINEE A UNE REPONSE COLLECTIVE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nouakchott, (Xinhua) - Le Premier ministre mauritanien, El Moctar Ould Djay, a appelé le mardi 6 octobre à Nouakchott les pays du Sahel et du Golfe de Guinée à une réponse collective face aux défis liés au changement climatique, insistant sur la nécessité de renforcer la coopération régionale, a rapporté l'Agence mauritanienne d'information (AMI).

M. Ould Djay a déclaré à l'ouverture d'un forum de haut niveau sur le climat, la paix et la sécurité dans les régions du Sahel et du golfe de Guinée qu'une réponse collective s'imposait pour relever les défis liés au changement climatique.

Le Premier ministre mauritanien a appelé à « renforcer le rapprochement et la coopération entre les pays du Sahel et ceux du golfe de Guinée », notamment à travers l'intensification du dialogue, de la concertation, de l'échange d'informations et de l'harmonisation des positions. Il a également préconisé le partage des résultats des systèmes d'alerte précoce, une gestion intégrée et conjointe des ressources naturelles et la mobilisation d'investissements pour bâtir des zones plus résilientes. Il a souligné qu'« il n'est plus possible de dissocier l'action climatique des politiques de développement, de sécurité humaine et de consolidation de la paix », et appelé à intégrer l'action climatique au cœur des politiques publiques, des investissements et des stratégies de prévention et de gestion des crises.

A l'approche de la COP31, prévue à Antalya, en Turquie, il a appelé à « porter la voix du continent africain et de ses peuples, ainsi que leurs préoccupations et aspirations », et à réaffirmer la nécessité d'un soutien aux pays les plus vulnérables, à la hauteur des défis auxquels ils sont confrontés. Le forum, organisé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est prévu pour trois jours sous le thème « Ensemble pour la résilience et la paix ». Xinhua

RDC :

INTERDICTION DE NAVIGATION DES BALEINIÈRES EN BOIS A PARTIR DU 15 NOVEMBRE

Kinshasa, (Xinhua) - Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a décidé d'interdire, à compter du 15 novembre, la navigation des baleinières en bois sur les fleuves, cours d'eau et lacs du pays, selon une correspondance officielle publiée le mardi 6 octobre par le ministère des Transports.

Dans cette correspondance, le vice-Premier ministre et ministre des Transports, Jean-Pierre Bemba, a indiqué avoir chargé le secrétaire général aux Transports de mettre

en œuvre cette interdiction, face à la persistance des accidents impliquant ce type d'embarcations.

Selon le ministre, le non-respect des mesures de sécurité par certains exploitants de baleinières en bois continue de favoriser des incidents et accidents entraînant des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Les autorités congolaises avaient déjà adopté plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité de la navigation, notamment le port obligatoire du gilet de sauvetage, l'interdiction de la navigation de nuit, les contrôles techniques des embarcations ainsi que le remplacement progressif des baleinières en bois par des embarcations métalliques.

Les accidents fluviaux et lacustres sont fréquents en RDC, où le transport par voie d'eau constitue un moyen de déplacement important dans de nombreuses régions. Xinhua



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



SPORTS

FOOTBALL/ATELIER FIFA – CAF :

LA FTF PARTICIPE A L'ATELIER SUR LE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE EN TUNISIE

Lomé, 07 oct. (ATOP) – La Fédération Togolaise de Football (FTF) prend part à un atelier organisée par la FIFA, en collaboration avec la CAF du 7 au 10 octobre à Hammamet, en Tunisie. La formation est consacrée au développement technique, à la formation des entraîneurs ainsi qu'au football de base et amateur.

Cet atelier réunit plus de 80 participants, notamment des directeurs techniques nationaux, des responsables de la formation des entraîneurs ainsi que des responsables du football de base et amateur des différentes associations membres.

L'objectif de cette rencontre est de favoriser le partage de connaissances et d'expériences, de mettre en lumière les bonnes pratiques et de renforcer les compétences des différents référents dans leurs domaines d'intervention. L'atelier doit également permettre aux participants de mieux appréhender leurs rôles et responsabilités, tout en les accompagnant dans la conception de plans stratégiques de développement adaptés aux différents secteurs d'activités de leurs fédérations.

La délégation togolaise est composée de trois cadres notamment Dodzi Eklou-Siabi, directeur technique national (DTN), de Bawa Adamou, responsable de la formation des entraîneurs, et de Esso Pedessi, en charge du football à la base et amateur. ATOP (Cellule de communication FTF)

LE TAS VA-T-IL ENFIN DESIGNER LE VAINQUEUR DE LA CAN 2025 ENTRE LE MAROC ET SENEGAL ?

Dakar, (RFI) – Pour la première fois de son histoire, le Tribunal arbitral du sport doit trancher l'issue d'une Coupe d'Afrique des nations. À Lausanne, le Maroc et le Sénégal rejouent la finale sur le terrain du droit, après le forfait infligé aux Lions par la CAF et l'attribution de la Coupe aux Lions de l'Atlas. Trois issues sont possibles : confirmation du forfait, nouvelle décision du TAS ou renvoi du dossier à la CAF.

Après la bataille sur la pelouse, le Maroc de Nayef Aguerd et le Sénégal de Nicolas Jackson, se retrouvent ce 8 octobre devant le tribunal arbitral du sport pour savoir à qui le trophée va finalement revenir.

Maroc-Sénégal, acte III ce jeudi 8 octobre en Suisse. Huit mois après une finale de CAN 2025 terminée dans la confusion à Rabat, sept mois après le retrait du titre par la CAF, les deux sélections se retrouvent, cette fois, devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne. En jeu : le nom officiel du vainqueur de la 35e édition de la Coupe d'Afrique des nations.

En mars, la Confédération africaine de football (CAF) avait déclaré le Sénégal perdant par forfait, attribuant un succès 3-0 au Maroc. Motif : les Lions de la Teranga avaient quitté le terrain pour protester contre un penalty accordé aux Marocains, avant de revenir en jeu et finalement s'imposer en prolongation grâce à un but de Pape Guèye. Ce retour sur la pelouse n'a pas empêché la sanction administrative, que la Fédération sénégalaise conteste aujourd'hui devant la justice sportive.

Sur RFI, la ministre sénégalaise des Sports, Djirèye Clotilde Coly, affiche sa confiance à quelques jours du rendez-vous devant le TAS : « Le tribunal tranchera. Ce qui est sûr, c'est que le Sénégal a bien préparé son dossier. Je n'ai à ce stade ni doute, ni peur. Nous attendons la décision du tribunal. »

À Lausanne, trois scénarios sont désormais sur la table : le TAS peut confirmer la décision de la CAF et maintenir le forfait du Sénégal (3-0 pour le Maroc), remplacer cette décision par sa propre solution en validant le résultat initial du match, ou annuler la décision et renvoyer le dossier à la CAF pour qu'elle statue à nouveau.

Ce jeudi 8 octobre, à partir de 9h30 (07h 30 TU), les représentants du Sénégal et du Maroc seront auditionnés par un panel de trois arbitres : un Français, qui préside la formation, assisté d'un Italien et d'un Allemand, tous spécialistes du droit du sport. La CAF sera également présente. L'audience se tiendra à huis clos, aucune des parties n'ayant demandé la publicité des débats.

Au terme de cette matinée d'arguments et de contre-arguments, le TAS mettra l'affaire en délibéré. Le verdict ne devrait pas être rendu immédiatement. Il faudra donc prendre son mal en patience pour enfin connaître le nom du vainqueur de la 35e édition de la CAN. RFI

